COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 12 octobre 2015 **n°2**

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : **Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la mutation de l'agent occupant les fonctions de professeur d'alto au conservatoire Clément Janequin et détenant le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à raison de 11/16ème, il vous est proposé de transformer ce poste en un poste de catégorie B, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, à raison de 11/20ème.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 14 septembre 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin du poste décrit ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

Création d'un poste de professeur d'alto (cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique) à temps non complet à hauteur de 11/20ème.

Le coût de cette création est inscrit au budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire		Pour ampliation,
Par le président de la communauté d'agglomération		Pour le président et par délégation,
Transmis à la sous préfecture, le 15/10/2015	n° 6150	La responsable du service juridique
Publié au siège de la CAPC, le 13/10/2015		Nadège GROLLIER